

À PROPOS DE L'ÉLIMINATION PROGRESSIVE DU CRÉDIT D'IMPÔT FÉDÉRAL

Source: Infolettre, février 2014



17 DÉCEMBRE 2013

Malgré la vive opposition suscitée par le projet, les nombreuses représentations qui lui ont été faites et l'offre raisonnable qui lui a été présentée, le gouvernement canadien a décidé d'aller de l'avant dans son intention d'éliminer graduellement le crédit d'impôt fédéral pour contribution à un fonds de travailleurs, à raison de 5 % par année à compter de 2015, jusqu'à sa disparition complète en 2017.

QUE VA-T-IL ARRIVER ?

40 % de crédits d'impôt jusqu'en mars 2015

Il n'y aura aucun changement avant 2015. Le crédit d'impôt fédéral est donc maintenu à 15 % pour 2013 et 2014.

Par ailleurs, le crédit d'impôt accordé par le gouvernement du Québec n'est nullement affecté. Vous continuerez de bénéficier de crédits d'impôt totalisant 40 % jusqu'en mars 2015.

Aucun effet sur la valeur de vos placements

Les crédits d'impôt n'ont aucun impact sur la valeur de l'action du Fonds. Celle-ci est établie en fonction de la valeur de ses investissements dans les entreprises et sur les marchés financiers.

Les sommes épargnées ne seront nullement affectées par l'élimination du crédit d'impôt fédéral et Fondaction est en mesure de respecter toutes ses obligations envers ses actionnaires actuels ou futurs.

Un placement qui va rester intéressant

Malgré la réduction progressive du crédit d'impôt fédéral, qui débutera en 2015, il sera encore intéressant pour vous de cotiser à Fondaction. Vous bénéficierez encore de crédits d'impôt de la part du gouvernement du Québec ainsi que de la déduction REER. Fondaction continuera d'investir votre épargne pour la création et de maintien d'emplois au Québec.

Fondaction a toujours eu le souci d'améliorer ses résultats et continuera d'agir dans le même sens, tout en préservant sa mission pour un développement durable du Québec.